|  |  |
| --- | --- |
| **Identifiant de la page \***  ⇒ [Arborescence](https://docs.google.com/spreadsheets/d/108s94JBOAERobcIZuEmh4yOfteBrkU0cL997Ed_tnKA/edit?usp=sharing) | Les structures culturelles/ La Maison Municipale de la Musique |
| **Titre de la page \*** | La Maison Municipale de la Musique |
| **Image principale de la page**  ⇒ [Stockée ici](https://drive.google.com/drive/folders/1U1Qf61bqQavRVDmgKSb-ZzCBV9NZsG4M?usp=sharing)  ⇒ Nommée dans le dossier comme ici | Maison musique.JPG |
| **Tags cf** [**taxonomie**](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mI7hozqXDvJQAxu7ReQ7hRDpsTuJw2yj9VWTblVafKA/edit?usp=sharing)  => Cette information n’est pas affichée sur le site mais permet d’afficher des contenus de manière transversale (comme les actualités seniors sur 1 page répondant à ce thème)  *⇒ Les rédacteurs ne doivent pas créer de nouveaux tags (faire appel à Marc)* | Culture  École de musique / Maison municipale de la musique  Équipements municipaux |
| **Remarques (indiquez la date et l’auteur) \*** | 21/02/2023 - Zoé Thiéfaine  16/03/2023 Relecture Maëlle Julie |

|  |
| --- |
| **Rédigez ci-dessous le chapô de l’article**   * Texte introductif devant bien préciser le sujet, les mots clefs, l’objet du contenu * +/- 250 caractères maxi * Pas de titre dans cette zone, pas de listes à puces * Possibilité de mettre en place du gras, de l’italique |

La Maison Municipale de la Musique est un lieu de découverte du son et de l’instrument, à partir de cinq ans. L’école de musique municipale accueille plus de 300 élèves.

|  |
| --- |
| **Rédigez ci-dessous la zone de contenu principal**   * *Utilisez les “vrais” titres du document (de titre 2 à titre 6) : ne vous préoccupez pas des styles de ces titres ils seront directement mis en forme par le site web selon la charte graphique.* * *Toutes les consignes figurant dans l’article (et ne devant pas être copiés collés) sont à indiquer en surligné jaune dans l’article* * *Si des images sont à intégrer dans le contenu :*    + *Déposer l’image* [*Stockée ici*](https://drive.google.com/drive/folders/1U1Qf61bqQavRVDmgKSb-ZzCBV9NZsG4M?usp=sharing)   + *Nommer le fichier dans la zone de contenu en le surlignant en jaune : 123456.jpg* |

La Maison Municipale de la Musique met en place des cours pour les enfants, de découverte de la musique, jusqu’à l’apprentissage d’un ou plusieurs instruments. Près de 320 élèves sont accueillis chaque année.

## La formation musicale

Elle propose de nombreuses pratiques musicales collectives comme l’orchestre classique, les harmonies, les ensembles, la musique de chambre, ainsi que des ateliers. Les adultes ne sont pas prioritaires et bénéficient des places vacantes une fois les plus jeunes inscrits.

### Les cours d’instruments

Les cours d’instruments dispensés au sein de la maison municipale de la musique sont nombreux. Elle propose des cours d’instruments (accordéon, alto, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, piano, piano jazz, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon et violoncelle).

### Les cours d’éveils et de formation musicale Public:

* Enfants de grande section maternelle (éveil 1)
* Cours préparatoire (éveil 2)
* À partir du CE1 (formation musicale)

### Les pratiques collectives

**Les pratiques collectives** proposées sont les suivantes : atelier jazz, ensemble de classes (accordéon, trompettes, violons, violoncelles, trombones, tubas, flûtes, percussions, guitares, clarinettes, saxophones), orchestre d’harmonie, quatuor et quintet à cordes, musique de chambre, banda M 3 (vents et percussions).

**Public :**tous publics à partir de la troisième année d’instrument**–**obligatoire à partir du cycle 2

**Un atelier “chorale”** est aussi proposé. Cette activité ne requiert aucun niveau particulier. Juste l’envie de chanter ! La chorale est animée par deux enseignantes de l’établissement, Claire-Aline CONFESSON et Delphine CAZAUX.

Le fonctionnement

Le public : jeunes et adultes  
Cette activité ne requiert aucun niveau particulier. Juste l’envie de chanter ! Les bienfaits de la chorale ne sont plus à démontrer. Ce travail en groupe permet notamment de :

* Prendre confiance en soi
* Faire des rencontres
* Bénéficier des bienfaits physiques et psychologiques du chant

Les conditions d’inscription

**La participation à cet atelier est gratuite pour les adhérents à la pratique musicale.** Ils doivent juste se présenter à la rentrée.  
**Les élèves non-inscrits à la MMM**, souhaitant pratiquer seulement cette activité, devront remplir le dossier d’inscription (formulaire de souhait) et s’acquitter d’une cotisation annuelle selon les [tarifs disponibles](https://www.mairie-begles.fr/enseignement-musical/#documents) en téléchargement ci-dessous.

### L’orchestre à l’école

Ce dispositif permet à des écoliers d’apprendre à jouer d’un instrument de musique à l’école. Il est actuellement basé à l’école Marcel Sembat.

## La saison MMM

La MMM propose tout au long de l’année des concerts et propositions musicales. Les élèves participent aussi aux grands évènements de la Ville : carnaval, fête de la Morue.

**Calendrier 2024 – 2025**

**Samedi 19 octobre :** Concert d’automne

**Samedi 14 décembre :** Concert(s) de Noël

**Vendredi 7 février :** Concert de l’Orchestre d’Harmonie de la MMM

**Samedi 15 mars**: Carnaval

**Samedi 5 avril** : Concert de printemps

**6 et 7 juin :** Fête de la Morue

**Du 16 au 21 juin** : Musique dans la ville

**23, 24 et 25 juin** : Journées portes ouvertes

**Les samedis de la MMM**

Nouveau rendez-vous régulier de la saison MMM, au cœur de l’école de musique, venez écouter les élèves de 16h à 18h douze samedis tout au long de l’année.

## Les inscriptions

### Les modalités

**Réinscriptions : du 15 juin au 14 juillet minuit via le logiciel Imuse et en présentiel pour les familles n’ayant pas accès à l’outils informatique**

**Lancement des nouvelles inscriptions le vendredi 19 juillet au 21 août minuit (possibilité de venir sur site du 19 au 21 août pour les familles n’ayant pas accès à l’outil informatique)**

Le nombre de places étant limité une commission d’attribution se réunira fin août pour prioriser les candidatures selon les critères suivants :

* Enfants béglais prioritaires
* Age (favoriser les nouvelles inscriptions pour les plus jeunes)
* Niveau de revenus
* Antériorité de la demande

**Début des cours lundi 9 septembre 2024**

**Fin des cours samedi 21 juin 2025 (avec examens possibles jusqu’au 28 juin 2025)**

### Les tarifs

Les tarifs font l’objet d’une délibération votée en Conseil municipal. Les tarifs applicables sont consultables en téléchargement ci-dessous.

## Le projet d’établissement et comptes-rendus

En tant qu’établissement d’enseignement artistique, la Maison municipale de Bègles a élaboré un projet d’établissement qui définit la stratégie d’évolution à moyen terme de la structure, son identité artistique, esthétique, culturelle et sociale ainsi que les objectifs prioritaires d’évolution sur une durée de cinq ans. Vous pouvez en prendre connaissance en téléchargeant le document ci-dessous :

## Le Collectif de la MMM

Association des parents d’élèves de la Maison Municipale de la Musique qui a pour but de dynamiser le lien entre les adhérent (e) s, les élèves, les parents d'élèves, les ami (e) s et toute l'équipe de la Maison Municipale de la Musique par des actions visant à faire connaître, promouvoir et aider à promouvoir les pratiques musicales ; participer à épauler l'équipe dans l'organisation des différents événements et manifestations de la MMM ; accompagner l'évolution des pratiques musicales et artistiques en collaboration avec les autres services culturels municipaux, et les associations culturelles présentes

collectifmmm.begles@gmail.com

Concert de Noel de l'ecole de musique 2017.JPG

Instruments de musique.JPG

Sculpture musique de Michel Lecoeur.JPG

CARNAVAL 2022(2).jpg

orchestre harmonie.JPG

cours ecole musique.JPG

|  |  |
| --- | --- |
| **Fichiers de type PDF, Word,...**   * Vérifier si le document est déjà présent dans le dossier [3.b. Contenus documents (PDF,...) sélectionnés](https://drive.google.com/drive/folders/1Wa_Y_g__C0VsEiytF3qYaZTpGVS4xGEq?usp=sharing)   + si il est présent :     - et le nom du fichier doit être indiqué ci dessous   + si il n'est pas présent :     - elle est déposée par le rédacteur dans le dossier [3.b. Contenus documents (PDF,...) sélectionnés](https://drive.google.com/drive/folders/1Wa_Y_g__C0VsEiytF3qYaZTpGVS4xGEq?usp=sharing)     - et le nom du fichier doit être indiqué ci dessous | |
| Nom exact du fichier 1 : | MMM\_Projet-etablissement-19-24.pdf |
| Nom exact du fichier 2 : | MMM\_Reglement-des-etudes.pdf |
| Nom exact du fichier 3 : | MMM\_Reglement-Interieur.pdf |
| Nom exact du fichier 4 : | MMM\_Tarifs.pdf |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contacts associés ou Lieux associés**   * le rédacteur vérifie si cette donnée existe dans les [fichiers concernés](https://drive.google.com/drive/folders/19mVpOVXWtKHZihrcNoiUMgcA7eKWMKGh?usp=sharing)   + si c'est le cas il utilise l'identifiant unique correspondant pour le mentionner dans la page de contenu   + si ce n'est pas le cas il l'indique via le formulaire accessible par le bouton "[Questions et remarques](https://www.natural-net.fr/site-web-begles.html)"     - * et l’identifiant correspondant est indiqué ci-dessous | |
| Identifiant contact | U04-3 |
| Identifiant lieux | C07 |